

Code de vie

Guide à l'intention du personnel
Centre Élisabeth-Bruyère
2023–2024

AMÈNE-TOI 
PLUS LOIN
Centre Élisabeth-Bruyère

CODE DE VIE AU CENTRE ÉLISABETH-BRUYÈRE

Toutes les personnes fréquentant le Centre ont le droit d'évoluer dans un environnement sain, sécuritaire et respectueux. Pour cette raison, chaque élève est tenu d'adopter les comportements attendus qui sont indiqués sur les affiches situées à différents endroits dans le centre. Trois grandes valeurs sont à la base de notre code de vie : le respect, la responsabilité et la sécurité. Voici, globalement, les comportements attendus au centre Élisabeth-Bruyère.

RESPECT

- Collaborer de façon positive avec le personnel du centre
- Respecter ses pairs en gestes et en parole
- Utiliser adéquatement le matériel et le mobilier
- Garder les lieux propres
- Maintenir un environnement calme dans les classes et les corridors
- Respecter le fonctionnement établi par ses enseignants en classe

RESPONSABILITÉ

- Faire preuve d'assiduité et d'engagement en classe
- Se présenter en classe selon l'horaire établi
- Utiliser les ressources disponibles au centre
- Porter des vêtements conformes à un milieu éducatif
- Apporter le matériel nécessaire à ses apprentissages et le ramasser à la fin du cours
- Utiliser adéquatement les stationnements réservés aux élèves
- Fumer ou vapoter à l'extérieur du terrain du centre

SÉCURITÉ

- Respecter le code de vie
- Respecter les mesures de sécurité
- Utiliser les espaces adéquatement
- Utiliser le matériel de façon sécuritaire
- Se déplacer calmement dans le centre
- Éviter les déplacements et le flânage pendant les heures de classe
- Utiliser les portes d'accès appropriées pour les entrées et sorties
- Circuler prudemment dans les stationnements

PRÉCISIONS SUR LES COMPORTEMENTS ATTENDUS **À L'INTERIEUR DU CENTRE ÉLISABETH-BRUYÈRE**

Attitude et comportement

Toute personne qui fréquente le centre Élisabeth-Bruyère est tenue de faire preuve de respect et de civilité envers les enseignants, les élèves et les autres membres du personnel. Les paroles ou comportements irrespectueux, agressifs ou menaçants ne sont en aucun cas tolérés dans le centre.

Le flânage et la circulation dans le centre

Les élèves et le personnel circulent discrètement dans les corridors afin de respecter les activités qui se tiennent dans les classes.

Les regroupements et le flânage en dehors des heures de cours ne sont pas tolérés. L'élève surpris à flâner sera immédiatement invité à retourner en classe.

Le respect du milieu de vie

Les élèves et les membres du personnel du centre Élisabeth-Bruyère doivent prendre soin des lieux ainsi que du matériel et des équipements mis à leur disposition.

Les objets dangereux

Tel que stipulé dans la loi, il est interdit d'avoir en sa possession une arme, une imitation d'arme ou tout autre objet offensif jugé dangereux.

La consommation

Que ce soit la cigarette, le cannabis ou la cigarette électronique, il est interdit en tout temps de fumer ou de vapoter à l'intérieur et sur le terrain du centre Élisabeth-Bruyère. Le terrain du centre est délimité par les trottoirs de la rue Perreault et de la rue Larivière et par la rive du lac Osisko (les stationnements font partie du terrain).

L'usage, la possession ou la vente de drogue ou d'alcool sont formellement interdits autant à l'intérieur du centre Élisabeth-Bruyère que sur le terrain extérieur ou lors des activités ou sorties scolaires organisées à l'extérieur.

Une personne soupçonnée d'être en état de consommation sera être référée à une intervenante.

La tenue vestimentaire

Pour des raisons d'hygiène, de respect et de sécurité, les élèves doivent porter une tenue appropriée à un milieu éducatif.

Une personne qui porte une tenue inappropriée sera invitée à se changer.

Les aliments et breuvages

De façon générale, les élèves sont invités à manger leur repas à la grande salle en dehors des heures de cours. La consommation d'aliments ou de breuvages en classe est gérée par les enseignants.

INTERVENTIONS À METTRE EN PLACE LORS DES MANQUEMENTS AU CODE DE VIE

Les tableaux qui suivent indiquent les interventions à mettre en place lorsqu'un membre du personnel est témoin d'un manquement au code de vie du centre Élisabeth-Bruyère. Bien que chaque situation mérite une analyse particulière, cette liste constitue une référence sur les interventions à privilégier en fonction du manquement observé.

INTERVENTIONS POUR LA CATÉGORIE DE MANQUEMENTS CI-DESSOUS

- Tout membre du personnel qui est témoin de tels manquements est responsable d'intervenir.
- Le membre du personnel témoin du manquement consigne ses observations dans le fichier OneNote prévu à cet effet.
- Le membre du personnel qui observe la récurrence d'un manquement chez un élève via le fichier OneNote en informe l'intervenante responsable de l'élève. Des interventions de deuxième niveau pourront alors être faites.

MANQUEMENTS	CONSÉQUENCES POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none">▪ Pousser ou se tirailler▪ Utiliser des paroles blessantes, un langage vulgaire, des jurons en salle de classe, des insultes ou des moqueries▪ Répliquer ou argumenter de façon impolie▪ Flâner pendant les heures de classe▪ Négliger la propreté des aires communes▪ Utiliser de façon inadéquate le matériel ou les lieux▪ Être impoli ou irrespectueux envers un membre du personnel	<ul style="list-style-type: none">▪ Si l'élève se reprend, s'ajuste ou qu'il s'excuse immédiatement, il n'est pas nécessaire de donner une conséquence▪ Geste réparateur▪ Selon le contexte, la collaboration et l'âge de l'élève, une communication avec les parents pourrait être faite.

INTERVENTIONS POUR LA CATÉGORIE DE MANQUEMENTS CI-DESSOUS

- Le membre du personnel qui est témoin de ces manquements peut faire appel ou référer l'élève à une intervenante ou à la direction.
- Dans tous les cas, le membre du personnel consigne ses observations dans le fichier One Note prévu à cet effet.
- La direction ou l'intervenante rencontre l'élève et communique avec les parents s'il est mineur.
- Lorsque la situation problématique est plutôt de l'ordre de la crise, c'est-à-dire que l'élève peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres, se référer au protocole de gestion de crise.

MANQUEMENTS	CONSÉQUENCES POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agresser quelqu'un physiquement (frapper, se battre, cracher, etc.) ▪ Refuser de collaborer avec un membre du personnel lors d'une intervention ▪ Frapper un membre du personnel ▪ Être en possession d'une arme, d'une imitation d'arme ou d'un objet dangereux ▪ Harceler ou agresser sexuellement ▪ Voler ou vandaliser ▪ Filmer ou photographier quelqu'un sans son consentement ▪ Harceler, intimider, menacer ▪ Fumer ou vapoter dans le centre ou sur le terrain du centre ▪ Consommer des drogues ou de l'alcool sur le terrain de l'école (cannabis médicinal inclus) ▪ Être en état de consommation au centre ▪ Prendre part à des transactions de drogues 	<p>En plus des conséquences mentionnées ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre avec la direction ▪ Rencontre avec les parents si l'élève est mineur ▪ Suspension pour une période indéterminée ▪ Établissement d'un contrat d'engagement ou d'un plan d'action ▪ Références vers d'autres services ▪ Expulsion du centre ou du centre de services scolaire ▪ Si nécessaire, signalement aux autorités policières

PRÉCISION SUR LES COMPORTEMENTS ATTENDUS EN CONTEXTE DE CLASSE

Échéancier

L'échéancier est un indicateur permettant le bon déroulement de la formation de chaque élève. C'est à l'enseignant que revient la responsabilité d'établir un échéancier réaliste et adéquat en fonction du rythme d'apprentissage de ses élèves en collaboration avec ceux-ci.

Assiduité

Une présence active est attendue de la part de l'élève qui fait le choix de s'inscrire au centre Elisabeth-Bruyère et celui-ci est tenu d'informer ses enseignants de ses absences via l'application Teams.

L'enseignant consigne les absences, les sorties prolongées, les retards, les départs hâtifs et les périodes non-productives dans Tosca. L'enseignant est responsable du cheminement de son élève et assure un suivi auprès de celui-ci si un problème d'assiduité compromet sa réussite.

Utilisation des appareils électroniques

Dans le but d'optimiser l'atteinte des objectifs des élèves, l'utilisation des appareils électroniques est encouragée à des fins pédagogiques seulement. C'est à l'enseignant que revient la gestion concernant cette utilisation dans sa classe.

Sorties de classe

Le mécanisme de contrôle des sorties de classe est géré par les enseignants via une carte de circulation. L'enseignant peut autoriser un déplacement s'il le juge nécessaire. Autrement, les élèves sont tenus de demeurer en classe pendant les heures de cours.

Collaboration

L'élève est tenu de collaborer au maintien d'un climat de classe positif en ayant des comportements respectueux envers ses pairs et ses enseignants.

Procédure de référence pour des problématiques observées en classe

Lorsqu'un élève fait face à une difficulté particulière (difficulté d'apprentissage, problèmes personnels, comportements dérangeants, niveau d'engagement ou d'absentéisme inquiétant...):

1. L'enseignant et/ou l'enseignant-tuteur rencontre l'élève pour comprendre et discuter de la problématique. Des objectifs sont établis : révision de l'échéancier, mise en place de stratégies, référence en soutien pédagogique, etc. L'enseignant-tuteur appelle les parents de l'élève mineur pour faire part de la situation et il consigne ses interventions dans le OneNote Tutorat;
2. Si aucune amélioration n'est observée, l'enseignant-tuteur rencontre l'intervenante responsable de l'élève pour établir un plan d'action. Au besoin, celle-ci pourra rencontrer l'élève avec ou sans la présence de l'enseignant. L'intervenante consigne ses interventions dans Tosca;
3. Si la problématique perdure, le cas est amené en discussion clinique par l'intervenante. Différentes actions peuvent alors être posées: rencontre avec la direction, étude de cas, révision de l'objectif, référence vers des services externes, etc. Un résumé des orientations est consigné dans Tosca.
4. En dernier recours seulement, un arrêt de formation pourrait être proposé.

Il est essentiel de documenter l'évolution de la situation à toutes les étapes des interventions afin d'assurer un suivi efficace auprès de l'élève qui rencontre des difficultés en classe.